



ACADÉMIE  
DE VERSAILLES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Secrétariat médico-scolaire  
SERVICE MEDICAL  
Lycée PRONY  
4 rue de Bretagne  
92600 Asnières-sur-Seine  
[santescolaire.asnieressurseine@ac-versailles.fr](mailto:santescolaire.asnieressurseine@ac-versailles.fr)

**Objet : Visite médicale obligatoire – RENTREE SCOLAIRE 2023-2024**

**P.J : Questionnaire médical élève.**

## **LETTRE AUX PARENTS**

Dans le cadre de sa formation professionnelle, votre enfant sera affecté à des travaux réglementés par l'article L 4153-8 et 9 et R4153 38 à 45 du code du travail.

Votre enfant étant mineur, l'avis du médecin de l'Éducation Nationale sur la compatibilité entre son état de santé et les tâches effectués pour sa formation dans les locaux du lycée, est **OBLIGATOIRE.**

Votre enfant sera donc convoqué pour une visite médicale, par le secrétariat du lycée.

Il est essentiel qu'il soit présent à cette visite médicale, en apportant son carnet de santé et copie de tous documents utiles en votre possession (comptes rendu récents de radiographie, examen biologique, rapports médicaux, *etc.*) **et du questionnaire ci-joint** (préalablement donné à l'inscription sous pli confidentiel)

Sauf cas exceptionnel, **il ne pourra y avoir de seconde convocation** en cas d'absence.

Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de transmettre les documents nécessaires au dossier médical de votre enfant avec le dossier d'inscription sous pli confidentiel « A l'attention du SERVICE MEDICAL »:

- le questionnaire médical rempli et signé.
- la photocopie du carnet de vaccinations. (DT-Polio)
- le questionnaire de reconduction (pour les classes de 2<sup>nd</sup> année de CAP, 1<sup>ères</sup> et T<sup>ales</sup>).

**Sans ces documents, le médecin de l'Éducation Nationale ne pourra pas faire passer la visite médicale à votre enfant et ne pourra pas lui valider son avis médical, avis obligatoire pour assister au cours d'ateliers.**

Nous vous remercions de votre contribution et restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Le secrétariat médico-scolaire.